

Enquête de recensement de la population vivant en France : les informations à retenir

Démarrage en janvier 2026

8 000 communes concernées dans toute la France, hors Mayotte*



Dans les 7 000 communes de moins de 10 000 habitants

- du jeudi 15 janvier au samedi 14 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane.
- du jeudi 29 janvier au samedi 28 février à La Réunion.



Dans les 1 000 communes de 10 000 habitants ou plus

- du jeudi 15 janvier au samedi 21 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane.
- du jeudi 29 janvier au samedi 7 mars à La Réunion.

** À Mayotte, un recensement exhaustif de la population a débuté le 27 novembre 2025 dans le cadre d'une campagne spécifique.*

Le recensement en chiffres

- ➔ **5 millions** de logements enquêtés
- ➔ **9 millions** de personnes recensées
- ➔ **24 000** agents recenseurs
- ➔ **Plus de 70 %** de réponses via Internet

Qui recense-t-on ?



- **toutes les personnes en vie à la date de référence (soit le 1er jour de la collecte à 0 heure)**
- **toutes les personnes vivant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité**, si elles sont présentes pour au moins 12 mois sur le territoire (durée passée ou à venir).
- **toutes les personnes vivant habituellement à l'hôtel, dans un camping, une habitation mobile** ainsi que les personnes sans-abri.

Publics spécifiques

Étudiants

Les étudiants sont recensés dans la commune où ils résident pour leurs études et où ils passent le plus de temps.

Communautés

Les élèves internes, personnes âgées en maison de retraite, personnes hospitalisées en moyen ou long séjour, militaires, détenus en établissements pénitentiaires, etc., sont recensés par un enquêteur de l'Insee.

Habitations mobiles et personnes sans-abri

Les forains, gens du voyage, etc. et les personnes sans-abri des communes de moins de 10 000 habitants sont recensés. Ceux des communes de 10 000 habitants ou plus sont recensés tous les 5 ans par des agents recenseurs (ce sera le cas en 2027).

Une méthode garante de qualité



Une enquête nationale réalisée avec les communes

Le recensement de la population relève de la **responsabilité** de l'État : **l'Insee l'organise** et le **contrôle**. Les **communes** préparent et **réalisent l'enquête sur le terrain** dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi.

Tous les lieux d'habitation sont concernés (résidences principales, maisons de retraite, résidences étudiantes, casernes, habitations mobiles, etc.).



Depuis 2004, les enquêtes annuelles de recensement concernent toutes les communes sur un cycle de 5 ans :

- **Les communes de moins de 10 000 habitants : chaque année, 1/5e de ces communes sont recensées.** Au bout de cinq ans, toutes ont été recensées. Le recensement est exhaustif : il concerne tous les habitants. Comme l'enquête n'a pas pu être réalisée en 2021 en raison de la crise sanitaire, le cycle est temporairement étalé sur six ans.

- **Les communes de 10 000 habitants ou plus : le recensement est organisé tous les ans auprès d'un échantillon de 8 % des logements.**

Les données de cinq collectes successives sont ensuite mobilisées pour produire des résultats annuels sur l'ensemble de la population et des logements.

Des résultats qui éclairent le quotidien

L'enquête de recensement de la population, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative... avec un double enjeu à la clé :

✓ Établir les nouvelles populations de référence

Ces populations sont utilisées dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes par l'État. Plus une commune est peuplée, plus la dotation est importante.

- Plus de 350 dispositions législatives et réglementaires sont fondées sur ces chiffres : le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

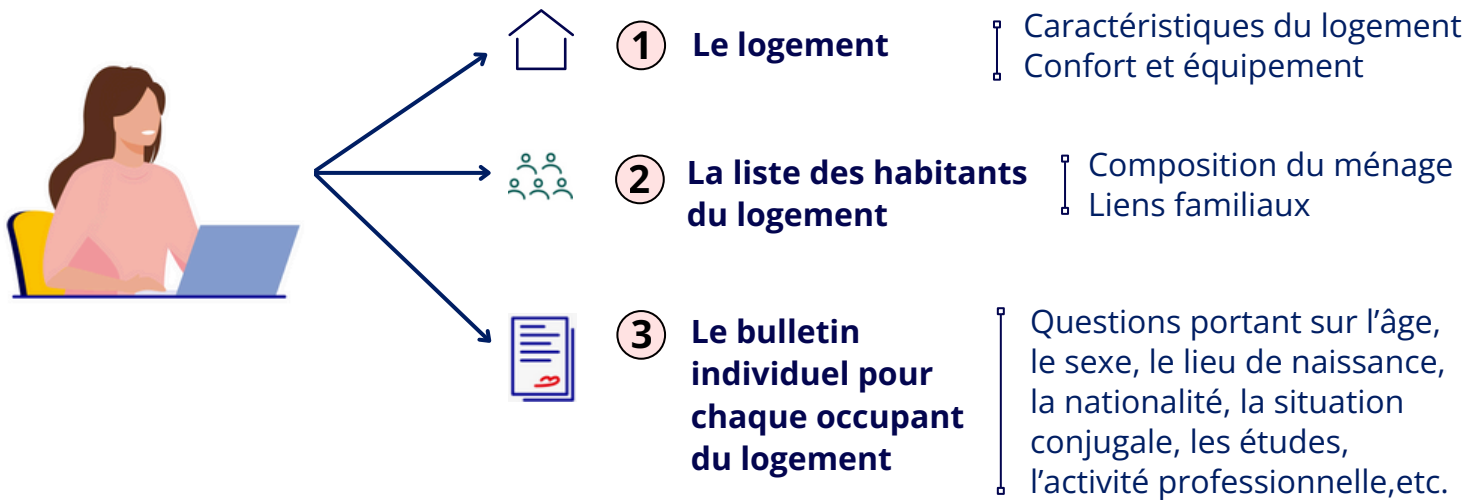
(Les populations de référence sont publiées chaque fin d'année et mobilisent les résultats des 5 dernières enquêtes de recensement afin de disposer d'informations sur chacune des communes.)

✓ Actualiser les informations socio-démographiques à un niveau territorial fin sur les logements et leurs occupants afin de :

- réaliser des études sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement, etc.

- permettre aux collectivités territoriales de prévoir des équipements collectifs adaptés à la population qui réside sur le territoire : crèches, écoles, hôpitaux, logements, transports, etc.

Un questionnaire divisé en trois parties ...



... qui s'adapte aux évolutions de la société

Le contenu du questionnaire évolue en fonction des demandes exprimées au Conseil national de l'information statistique (Cnis), lieu de concertation entre producteurs, utilisateurs de la statistique publique et société civile.

2009

Évolutions du questionnaire dans une visée d'harmonisation européenne :

- changement des tranches de surface et des périodes de construction du logement
- la question sur le lieu de résidence 5 ans auparavant concerne désormais le lieu de résidence un an auparavant

2015

- introduction du PACS comme réponse possible sur la situation conjugale
- introduction du vélo comme réponse possible à la question sur les modes de transport
- mise en place d'une nouvelle nomenclature de diplômes pour tenir compte de l'évolution des diplômes et répondre aux exigences d'harmonisation européenne

2018

Refonte de la feuille de logement afin de :

- recueillir les liens de parenté deux à deux entre les habitants du logement
- recueillir des informations nouvelles sur les lieux de résidence des enfants de parents séparés

2025

Refonte du bulletin individuel avec notamment l'ajout de trois nouvelles questions :

- Le lieu de naissance des parents de l'individu ;
- Les limitations d'activité au quotidien pour des raisons de santé (question « GALI »)
- Le télétravail

Les questions sur la nationalité de l'individu, le diplôme, le temps de travail ont été modifiées. Celles sur l'emploi ont été allégées.

Bilan démographique 2025

En 2025, **pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre de décès dépasse le nombre des naissances et le solde naturel est négatif** : il s'établit à -6 000.

La baisse des naissances, amorcée au début des années 2010, se poursuit : -2,1 % par rapport à 2024, -24 % par rapport à 2010. L'indicateur conjoncturel de fécondité diminue à 1,56 enfant par femme.

Le nombre de décès augmente de 1,5 % en un an sous l'effet du vieillissement de la population et d'une grippe hivernale sévère en début d'année. L'espérance de vie augmente toutefois pour atteindre un niveau historiquement élevé.

69,1 millions d'habitants en France au 1^{er} janvier 2026



66,8 millions
en France
métropolitaine



2,3 millions
dans les 5 départements
d'outre-mer



En hausse de 0,25 %
en 2025

La fécondité diminue et l'âge moyen à la maternité augmente



645 000 bébés
nés en 2025,
soit -2,1 % par rapport à 2024



1,56 enfant par femme
L'indice conjoncturel de fécondité
est en baisse,
après 1,61 en 2024



**31,2 ans pour
les femmes**



**34,1 ans pour
les hommes**

L'âge moyen à la naissance des enfants
continue de croître régulièrement ;
il était de 29,6 ans pour les femmes et de
32,6 ans pour les hommes en 2005

La hausse du nombre de décès se poursuit

651 000 décès en 2025
soit + 1,5 % par rapport à 2024

La hausse de la mortalité en 2025 est notamment liée à l'épidémie de grippe hivernale, particulièrement virulente en janvier et à des épisodes de fortes chaleurs durant l'été. De plus, depuis 2011, le nombre de décès a tendance à augmenter du fait de l'arrivée à des âges de forte mortalité des générations nombreuses du baby-boom, nées de 1946 à 1974.

Bilan démographique 2025

L'espérance de vie continue d'augmenter



Espérance de vie à la naissance des femmes
85,9 ans, soit + 0,1 an par rapport à 2024



Espérance de vie à la naissance des hommes
80,3 ans, soit + 0,1 an par rapport à 2024

Plus d'informations avec [l'outil interactif sur les espérances de vie](#).

Au 1^{er} janvier 2026, en France, les **personnes d'au moins 65 ans sont presque aussi nombreuses que celles de moins de 20 ans** : les premières représentent 22,2 % des habitants, les secondes 22,5 %.

Le nombre de mariages augmente



251 000 mariages (2025)

(dont 244 000 entre personnes de sexe différent
et 7 000 entre personnes de même sexe)
après 247 000 mariages en 2024



197 200 Pacs (2024)

(dont 186 800 entre personnes de sexe différent
et 10 400 entre personnes de même sexe),
un nombre quasi-stable par rapport à 2023

Définitions et méthodologie

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) correspond au nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si elle avait à chaque âge les taux de fécondité observés l'année considérée.

L'**espérance de vie** à la naissance correspond à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui serait soumise à chaque âge aux conditions de mortalité de l'année considérée.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Les **estimations de population** de la France au 1^{er} janvier correspondent aux niveaux issus du recensement de la population pour les années où il est disponible (dans cet exercice, jusque 2023 pour la France hors Mayotte et 2017 pour Mayotte). Pour les années ultérieures, la population (provisoire) au 1^{er} janvier de l'année N est obtenue en ajoutant à la population au 1^{er} janvier de l'année N-1 le solde naturel, le solde migratoire et, lorsque nécessaire, des ajustements statistiques de l'année N-1. Les **ajustements statistiques** visent à assurer la cohérence entre, d'une part, les variations de population entre deux recensements successifs (qui peuvent être affectées par des changements du protocole de collecte) et, d'autre part, les composantes de cette variation que sont le solde naturel et le solde migratoire. Les **statistiques d'état civil** sur les naissances, les décès et les mariages sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies. Les statistiques concernant les pacs sont fournies par le ministère de la Justice, le Conseil supérieur du notariat et l'Insee.